

9552/21

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT
SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 16 juin 2021

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 16 juin 2021

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision 2013/184/PESC concernant des
mesures restrictives instituées en raison de la situation au Myanmar/en Birmanie**

E15837

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes